

SERVICE

DE

SURETÉ.

PRÉFECTURE DU RHONE.

PERMIS

Pour communiquer avec un Détenu.

Lyon, le 11 Avril 1852

Le Gardien-Chef de la Maison de correction de Lyon laissera communiquer, en se conformant aux lois et règlements, dans le parloir ordinaire, de _____ heures à _____ heures

M *Charnier Pierre,*

profession de *Boucheur* demeurant à *Lyon*
 rue *Place Fédérale* n° 4 ; âgé de 37 ans, cheveux *châtain*,
 sourcils *châtain*, front *decouvert*, yeux *roux*, nez *long*,
 bouche *moyenne*, barbe *châtain*, menton *ronde*, visage *ovale*,
 teint *ordinaire*, taille d'un mètre 75 centimètres,

AVEC 1 *son* frère *Pingeon et Léchane*
 détenu dans cette prison. à *La Vitriolerie*

Le présent sera valable pour *trois* visites.



Le Commissaire spécial de police,

Chief du service de sûreté.

Mergerey



Vu le Procès-verbal de l'Administration
 le 13 avril 1852
Paillot

26°
Autorisé à visiter les détenus
en dehors des jours fixés pour les règlements
Charnier et Pingeon
le 11 Avril 1852
Le Commissaire Spécial
Mergerey

REVUE

REVUE

REVUE

REVUE

REVUE

REVUE

REVUE

REVUE

REVUE

REVUE

REVUE

REVUE

REVUE

REVUE

REVUE

